CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport sur la durabilité
2023



Photo de couverture : Construire un avenir durable ©RHP/CEB

Rapport sur la durabilité

2023

CEB

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

À propos de la CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement dotée d'un mandat exclusivement social par ses 43 États membres. La CEB finance des investissements dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé et le logement abordable, en mettant l'accent sur les besoins des personnes vulnérables. Les emprunteurs sont des gouvernements, des autorités locales et régionales, des banques publiques et privées, des organisations à but non lucratif et autres. En tant que banque multilatérale bénéficiant d'une notation triple A, la CEB se finance sur les marchés internationaux de capitaux. Elle approuve les projets selon des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance stricts, et fournit une assistance technique. En outre, la CEB reçoit des fonds de donateurs en complément de ses activités.

La CEB a été créée en 1956, en tant que fonds de réétablissement, par huit des 15 États membres qui composaient alors le Conseil de l'Europe. La CEB est la plus ancienne banque multilatérale de développement d'Europe ; elle est juridiquement et financièrement indépendante du Conseil de l'Europe.

Pour en savoir plus sur la CEB, consultez le site coebank.org/fr/about/

Table des matières

Faits marquants	**4**
Message du Gouverneur	**5**
GESTION DE LA DURABILITÉ	**7**
Cadre opérationnel	8
Engagement avec les parties prenantes	9
Responsabilité	9
Notations ESG	12
FINANCEMENT DE PROJETS SOCIAUX	**13**
Financement de projets : Soutenir les plus vulnérables	14
Début des opérations d'investissement social en Ukraine	15
Financement sur les marchés et trésorerie	19
La CEB et le changement climatique	20
FONCTIONNEMENT INTERNE	**23**
Ressources humaines	24
Passation de marchés écologique et socialement responsable	27
L'empreinte environnementale de la CEB	28

Faits marquants

- Des indicateurs clés de performance de la CEB davantage axés sur l'ESG (ICP)
- Maintien de notations ESG élevées
- Obtention d'un niveau supérieur de certification EDGE pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Approbation des premiers projets de dons et de prêts pour l'Ukraine, après que le pays est devenu le 43ème État membre de la CEB en juin 2023
- Achèvement du Programme régional de logement, qui a permis de fournir des logements à environ 36 000 personnes déplacées et vulnérables dans les pays des Balkans occidentaux
- Émission d'obligations d'inclusion sociale (SIB) d'un montant record de 2,3 milliards d'euros
- Mise en place de directives et d'un cadre pour la passation de marchés durables
- Approvisionnement des locaux de la Banque à Paris en électricité entièrement renouvelable

(Voir les sections pour plus de faits marquants)

Chiffres-clés à fin 2023



216 permanents, **32** nationalités



56% de femmes à des postes permanents, **38%** de cadres



4,1 milliards d'euros de prêts approuvés pour **48** projets dans **25** pays



891 millions d'euros, **22%** du total approuvé en faveur de l'action pour le climat



2,3 milliards d'euros d'obligations d'inclusion sociale en cinq devises



55 de dons financés et de prêts garantis grâce aux ressources de fonds fiduciaires



9,3 millions de bénéficiaires de projets sociaux achevés



10 Objectifs de développement durable associés aux approbations de prêts

Message du Gouverneur

La durabilité à la CEB

Au cœur du mandat social de la CEB, la durabilité oriente le financement des projets ainsi que le fonctionnement interne de la Banque.



Nous promouvons la durabilité en tirant parti de l'intérêt croissant que suscitent les investissements socialement responsables

Pour la CEB, les investissements sociaux représentent un moyen puissant d'assurer une transition juste et inclusive, et de faire progresser l'action pour le climat. Nous nous engageons à traiter les aspects sociaux du changement climatique conformément à la Déclaration de Reykjavík du Conseil de l'Europe (mai 2023), qui nous invite à nous "concentrer sur les dimensions sociales du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et à aider les États membres à réaliser une transition juste et inclusive qui ne laisse personne de côté." Nous restons également attachés à intégrer les objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le changement climatique à nos opérations.

En 2023, nous avons œuvré au renforcement des contrôles préalables en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) appliqués à nos investissements et à optimiser la contribution de ces derniers à la cohésion sociale, tout en repérant les opportunités liées au climat. Nous avons approuvé 48 projets dans 25 pays en 2023, pour un montant de 4,1 milliards d'euros de prêts. Chaque projet était lié à l'un des deux ODD suivants au moins : Pas de pauvreté (ODD 1) et Inégalités réduites (ODD 10) ; près d'un projet sur deux a contribué aux Villes durables (ODD 11) ; et un projet sur trois a contribué à la Bonne santé (ODD 3) ou à l'Action pour le climat (ODD 13). À partir de janvier 2024, nous exigeons en outre que chaque nouvelle opération de la CEB fasse l'objet d'une évaluation complète quant à son alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.

La CEB continue de promouvoir la durabilité en tirant parti de l'intérêt croissant que suscitent les investissements socialement responsables sur les marchés de capitaux internationaux. Un tiers de nos opérations sont financées par l'émission d'obligations d'inclusion sociale (SIB). Cette année, notre soutien au marché du financement social s'est traduit par une émission record de SIB de 2,3 milliards en équivalent euros, ainsi que par la diversification de ces obligations dans de nouvelles devises telles que la couronne suédoise, le dollar canadien et le dollar australien.

Un tout premier prêt de la CEB à l'Ukraine a été approuvé en novembre 2023, à hauteur de 100 millions d'euros pour aider à rétablir les soins médicaux.

Nous avons été particulièrement honorés que la SIB émise en avril 2022 par la CEB en réponse à la guerre en Ukraine soit reconnue par Environmental Finance comme l'obligation sociale de l'année 2023 (catégorie 'Supranational'). Nous utilisons le produit de cette SIB à sept ans, libellée en euros, pour promouvoir le logement destiné aux familles à faible revenu, la santé et le médico-social, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises afin de créer des emplois stables dans les pays voisins de l'Ukraine et membres de la CEB. Un tout premier prêt de la CEB à l'Ukraine a été approuvé en novembre 2023, à hauteur de 100 millions d'euros, pour contribuer au rétablissement du système de santé.

En ce qui concerne son fonctionnement interne, la Banque s'est également attachée à favoriser la diversité et l'inclusion au sein du personnel, à développer des pratiques de passation de marchés plus durables et à chercher à limiter son empreinte environnementale dans le cadre de son alignement sur l'Accord de Paris. En outre, la CEB aligne davantage ses investissements de trésorerie sur les critères ESG, ces types d'investissements représentant 20% de notre portefeuille en 2023.

En 2024, nous souhaitons nous appuyer sur cette approche globale afin d'amplifier l'impact social et pour le climat de nos financements de projets comme de notre fonctionnement interne, en faveur de nos États membres et de leurs citoyens, en particulier les plus vulnérables.



Paris, le 6 mars 2024
Carlo Monticelli,
Gouverneur de la CEB

GESTION DE LA DURABILITÉ

La “durabilité” est essentielle à la manière dont la CEB s’acquitte de son mandat social afin d’exercer un impact positif pérenne sur les personnes, en particulier les plus vulnérables, la société et la planète.



Faits marquants

- 11 des 17 indicateurs clés de performance (ICP) révisés de la CEB sont nouveaux, parmi lesquels cinq sont axés sur l’ESG
- Publication du premier Rapport TCFD (informations financières relatives au climat)
- Maintien de notations ESG élevées
- Prise en compte de l’ESG dans l’évaluation du risque de conformité

Une gestion efficace de la durabilité implique des responsabilités bien définies à tous les niveaux et à l’échelle de l’ensemble de la Banque. Il s’agit de garantir l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques clés, une définition claire de ce qui est “matériel” ou important, la publication d’informations et un reporting adéquats, un engagement continu avec les parties prenantes, ainsi qu’une exigence de redevabilité, avec notamment un rôle majeur dévolu au contrôle de la conformité et à l’évaluation indépendante.

La CEB vise à développer une approche transversale de la durabilité, qui repose sur le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que sur la contribution au Programme de développement durable à l’horizon 2030 au niveau de l’institution ; sur la mise en place de garanties environnementales et sociales au niveau des projets ; et sur la lutte contre le changement climatique, en se concentrant sur l’équation population-planète-prospérité à travers une approche centrée sur les personnes, en particulier les plus vulnérables.

Cadre opérationnel

La durabilité est intégrée à **l'ensemble** des activités de la CEB, **du cœur d'activité de la Banque à son fonctionnement interne.** Cela vaut aussi bien pour sa mission de promotion de la cohésion sociale en Europe, par le biais du financement de projets en faveur des personnes vulnérables, que pour ses propres moyens et ressources. La Banque contribue activement à la tendance générale vers une transition climatique juste et socialement inclusive dans ses 43 États membres, et s'engage également à être **transparente** et **responsable**, en menant ses activités selon les normes d'intégrité et de conformité les plus élevées.

Le renforcement de l'intégration de la durabilité aux pratiques et activités quotidiennes de la Banque demeurera à la fois une priorité et un défi au niveau opérationnel.

Gouvernance et gestion

La CEB est une institution multilatérale organisée, administrée et supervisée par le **Conseil de direction**, qui définit les orientations générales de l'activité de la Banque ; le **Conseil d'administration**, qui exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction ; le **Gouverneur** (assisté des Vice-Gouverneurs), qui est le représentant légal de la Banque, dirige ses opérations et est responsable de son personnel (sous la supervision générale du Conseil d'administration) ; et le **Comité de surveillance**, qui est chargé de vérifier l'exactitude des comptes annuels après leur examen par un auditeur externe (voir le Rapport du Gouverneur, section Gouvernance).

Au niveau de l'administration, les Directions de la Banque veillent à ce que les dimensions pertinentes du développement durable soient intégrées aux activités quotidiennes. La Division Responsabilité d'Entreprise & Reporting ESG traite des questions de nature générale qui concernent la Banque dans son ensemble, telles que la divulgation d'informations et le reporting sur la durabilité, les notations ESG et la coordination entre les directions, par l'intermédiaire d'un réseau de correspondants ESG (Rapport GRI, point 2-13 et Rapport TCFD). En ce qui concerne le climat, la mise en œuvre du Cadre d'alignement de la CEB sur l'Accord de Paris et sa Feuille de route est coordonnée par un Comité de pilotage et un Groupe de travail dédiés.

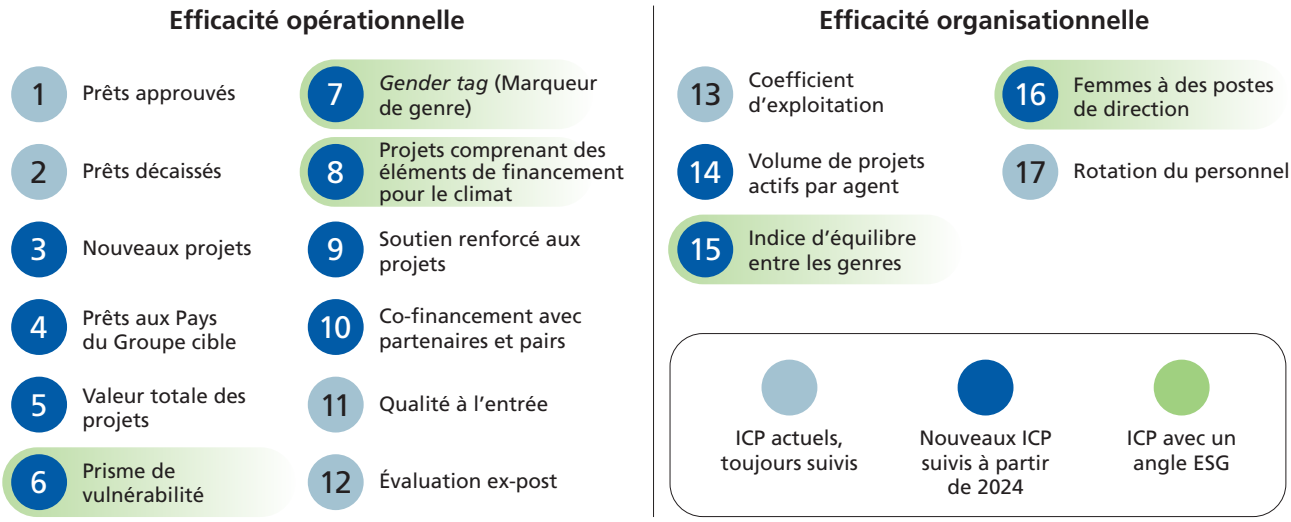
Les nouveaux indicateurs clés de performance (ICP) de la CEB

La durabilité est un principe sous-jacent du Cadre Stratégique 2023-2027 de la CEB, approuvé par ses États membres en décembre 2022, et se reflète dans ses trois grandes priorités : 1) investir dans les personnes et renforcer le capital humain ; 2) promouvoir des cadres de vie inclusifs et résilients ; et 3) soutenir l'emploi et l'inclusion économique et financière. Le genre et le changement climatique constituent des questions transversales.

Pour atteindre ces objectifs, la CEB suit sa performance opérationnelle (liée au financement de projets), qui s'articule autour de 12 indicateurs clés de performance, ainsi que sa performance organisationnelle (liée aux opérations internes) à travers cinq indicateurs clés de performance, le tout formant le cadre de résultats institutionnels de la Banque[1]. En 2023, 11 des 17 indicateurs ont été récemment introduits, parmi lesquels cinq soulignent plus spécifiquement l'engagement fort de la CEB en faveur de l'inclusion sociale et de l'ESG de manière plus générale (voir schéma).

1. À compter de 2025, ces indicateurs clés de performance feront l'objet d'un rapport sur les données de 2024 au Conseil de direction et au Conseil d'administration.

Schéma 1 : **La CEB suit de nombreux nouveaux ICP liés au développement durable**



Reporting et divulgation

Depuis 2009, la CEB rend compte chaque année de son approche en matière de durabilité, le Rapport sur la durabilité servant de passerelle vers des rapports plus techniques tels que le Rapport GRI et le Rapport TCFD, que la Banque a publié pour la première fois en 2023. Cela garantit transparence et redevabilité, tout en répondant aux besoins spécifiques de certains publics cibles grâce à des informations plus détaillées et plus techniques (voir en page 32, *À propos des rapports sur la durabilité*).

Engagement avec les parties prenantes

En tant qu'organisation internationale, la CEB doit rendre compte de ses actions à un large éventail de parties prenantes, et s'engage régulièrement avec certaines d'entre elles sur des sujets liés aux activités principales de la Banque, à savoir notamment :

- Les **actionnaires, les emprunteurs et les bénéficiaires finaux**, ainsi que ses pairs comme les banques multilatérales de développement et d'autres institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les donateurs bilatéraux, les régulateurs et les auditeurs externes
- D'**autres acteurs financiers**, notamment les investisseurs sur les marchés financiers, les agences de notation de crédit et ESG, et les associations du secteur financier
- Des acteurs de la **société civile**, notamment les ONG, les médias et les chercheurs.

Au titre des initiatives d'engagement avec des parties prenantes en 2023 figurent notamment :

- La signature par la CEB, en octobre 2023, d'un protocole d'accord avec la Caisse des Dépôts, pour renforcer la cohésion sociale et soutenir les personnes les plus vulnérables en France
- La participation de la CEB à la COP 28, en tant qu'observateur à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Voir également "La CEB et le changement climatique".
- L'organisation par la CEB de la quatrième édition du Prix pour la cohésion sociale.

Pour plus d'informations, voir le Rapport GRI, "engagement des parties prenantes", dont la cartographie des parties prenantes, point 2-29 ; et également la section Durabilité du site internet de la CEB.

Responsabilité

Le contrôle de la conformité et l'évaluation sont des atouts importants pour une banque de développement social qui cherche à montrer l'exemple. Ces deux fonctions contribuent à renforcer la transparence et la redevabilité de la CEB vis-à-vis de ses parties prenantes.

Conformité, intégrité et éthique en 2023

Le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC) a pour mission de protéger la Banque contre les risques de réputation financiers et non financiers. À partir

de 2024, son travail est guidé par la Politique d'intégrité et de conformité de la CEB.[2]

Dans son rôle de prévention, le BDCC procède à une évaluation du risque de conformité (*Compliance Risk Assessment* - CRA) pour chaque contrepartie à l'actif et au passif de la Banque, c'est-à-dire pour chaque projet et pour toutes les contreparties de trésorerie. En 2023, le BDCC a entrepris une importante mise à jour de sa matrice d'évaluation du risque de conformité, en intégrant des critères ESG dans les modèles d'évaluation pour les entités souveraines et non souveraines, ainsi que des considérations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour les entités non souveraines, la CRA continue d'évaluer les risques de non-conformité à la fois transactionnels et de contrepartie, ainsi que les nouveaux indicateurs ESG qui servent de base à l'évaluation interne de la conformité ESG de la CEB, lesquels peuvent s'appuyer sur des notations externes et des sources médiatiques, complétées par un jugement d'expert si nécessaire.

En outre, le BDCC a contribué au renforcement de la documentation des projets de la CEB par le biais d'une fiche pratique comportant des critères clairs pour l'application du niveau approprié de *due diligence* (obligation de vigilance) en matière d'intégrité. Chaque proposition de prêt comporte désormais un *paragraphe consacré à la conformité*, qui décrit le contrôle préalable d'intégrité effectué et confirme l'absence de *signaux d'alerte* en la matière.



Voir https://coebank.org/fr/about/integrity-and-compliance/

Les cas relatifs à la conformité

Le BDCC est chargé du traitement des plaintes et doléances des parties prenantes. En tant que principal bureau d'enquête de la Banque, le BDCC reçoit toutes les plaintes liées à un projet, quelle que soit la partie concernée, évalue leur recevabilité, analyse et évalue leur contenu et recommande des actions jusqu'à leur résolution finale. Le tableau ci-dessous présente les cas de conformité liés aux projets, y compris les plaintes directes des parties prenantes et les cas examinés par le BDCC après réception d'informations provenant de sources internes ou externes.

Pour contacter le BDCC, écrivez à : compliance@coebank.org ou OCCO-whistleblowing@coebank.org.

Tableau 1 : Cas enregistrés, confirmés et clôturés

Cas	2019	2020	2021	2022	2023
Enregistrés	4	3	6	9	5
Confirmés	3	0	1	5	1
Clôturés	4	3	5	4	4

Pour une ventilation plus détaillée avec des informations sur les procédures disciplinaires et les mesures correctives engagées, voir le Rapport GRI, point 2-27.

2. La Politique d'intégrité et de conformité de la CEB a été officiellement approuvée par le Conseil d'administration en janvier 2024.

Évaluation indépendante : faits marquants en 2023

Le Bureau de l'Évaluation (EVO) contribue à la redevabilité et à l'apprentissage de la Banque en évaluant de manière indépendante les projets qu'elle finance, conformément aux bonnes pratiques des banques multilatérales de développement, dans le but de tirer des leçons permettant d'améliorer la performance des opérations futures et d'obtenir des résultats en matière de développement social conforme au mandat de la CEB.



En 2023, une série d'évaluations sur l'engagement de la CEB auprès de certaines banques nationales de développement a été complétée par une évaluation finale centrée sur l'Instituto de Crédito Oficial d'Espagne. Cette évaluation préconise de clarifier et de renforcer les synergies entre la CEB et ses partenaires nationaux de développement en ce qui concerne le ciblage, la mesure et le suivi des résultats de développement social.

L'EVO a également lancé une nouvelle série d'évaluations en 2023, qui se concentre sur le soutien de la CEB aux institutions de microfinance. Comme l'indique le Cadre Stratégique de la CEB, la microfinance est particulièrement en phase avec la priorité de la Banque accordée aux groupes de population les plus vulnérables. L'évaluation débutée en 2023 étudie les opérations de microfinance financées par la CEB en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Italie et en Espagne, notamment au regard des objectifs de développement social.

Pour en savoir plus sur la procédure de traitement des plaintes de la CEB, voir le Rapport GRI, points 2-26 et 2-27. Voir la section Contrôle de la conformité du site internet de la CEB et le dernier Rapport d'intégrité et de conformité ; la section Évaluation du site internet de la CEB et les dernières publications.

Notations ESG

Les agences de notation extra-financière analysent régulièrement la durabilité de la Banque, et leurs notes soulignent les bonnes pratiques et la bonne performance ESG globale de la CEB.

Fin 2023, la CEB faisait l'objet des **évaluations de notations ESG** "non sollicitées" suivantes :

Corporate ESG Performance – Prime – RATED BY ISS ESG	**"Prime"** : 1er décile des meilleures performances *Juillet 2023*	Le statut "Prime" d'ISS ESG est attribué aux entreprises dont la performance ESG dépasse le seuil "Prime" spécifique au secteur, ce qui signifie qu'elles satisfont à des exigences de performance absolue ambitieuses.
Moody's \| ESG Solutions	**"Advanced"** : score 65/100 *Octobre 2022*	ESG Solutions (Moody's) classe la Banque dans la meilleure catégorie de performance.
MSCI ESG RATINGS – AAA – CCC B BB BBB A AA AAA	**"Leader"** : notation AAA *Septembre 2023*	L'évaluation de MSCI ESG montre que la CEB est au premier rang dans son secteur en matière de gestion des risques et opportunités ESG les plus importants.[1]
Rated – MORNINGSTAR \| SUSTAINALYTICS	**"Negligible ESG Risk"** : rang 5/91 pour les banques de développement *Juillet 2023*	Sustainalytics estime que la CEB présente le risque ESG le plus faible parmi les cinq catégories de gravité des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur d'entreprise d'une société.

1. L'utilisation par la CEB de données provenant de l'agence MSCI ESG Research LLC ou de ses filiales ("MSCI"), ainsi que l'utilisation de logos, marques, marques de service ou noms d'indice appartenant à MSCI dans le présent document ne sauraient constituer un parrainage, une approbation, une recommandation ou une promotion de la CEB par MSCI. Les services et les données fournis par l'agence MSCI appartiennent à cette dernière ou à ses fournisseurs d'informations, et sont fournis "tels quels" sans garantie aucune. Les noms et logos de MSCI sont des marques ou des marques de service de MSCI.

Lectures complémentaires

- Le Rapport du Gouverneur, mars 2024
- Le Cadre Stratégique 2023-2027, janvier 2023
- Voir l'approche de la CEB de la matérialité, dans le Rapport sur la Responsabilité d'entreprise 2019
- La CEB et les ODD : atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, page web
- Le Cadre d'alignement de la CEB sur l'Accord de Paris et sa feuille de route, mai 2023
- Le Rapport d'intégrité et de conformité, juillet 2023
- L'évaluation indépendante e de la Banque, page web
- La Politique d'information publique, juillet 2020
- La Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux, 2016
- La Déclaration environnementale de la CEB, juillet 2019

FINANCEMENT DE PROJETS SOCIAUX

En tant que banque de développement social, la CEB s'efforce de renforcer au maximum son impact social positif, d'exploiter le potentiel de co-bénéfices environnementaux et de limiter au minimum toute retombée négative lorsqu'elle finance des projets dans ses États membres, par exemple en s'alignant sur les objectifs de l'Accord de Paris.

La CEB saisit par ailleurs les occasions de promouvoir ses valeurs sociales et d'attirer les investisseurs ESG en émettant des obligations d'inclusion sociale, grâce auxquelles la Banque obtient une part importante de ses financements à des conditions compétitives, ce qui permet aux emprunteurs de réduire considérablement leurs coûts de financement.



Faits marquants en 2023

- Approbation des premiers projets de dons et de prêts pour l'Ukraine, après que le pays est devenu le 43ème État membre de la CEB en juin 2023
- Achèvement du Programme régional de logement, qui a permis de fournir des logements à environ 36 000 personnes déplacées et vulnérables dans les pays des Balkans occidentaux
- 220 millions d'euros de financement partiel de projets de microfinance à haut risque dans le cadre de la garantie InvestEU
- Émission d'obligations d'inclusion sociale d'un montant record de 2,3 milliards d'euros dans un large éventail de devises
- Approche renforcée pour le climat, avec notamment l'augmentation du financement climatique à 0,9 milliard d'euros et l'alignement sur l'Accord de Paris pour tous les projets approuvés à partir de janvier 2024

Financement de projets : Soutenir les plus vulnérables

Conformément à son mandat social, les investissements sociaux de la CEB en 2023 se sont concentrés sur l'amélioration du cadre de vie des personnes et de leurs capacités, dans le but de contribuer à forger des sociétés plus inclusives et résilientes, et de soutenir les emprunteurs de la Banque dans 25 de ses pays membres.

En 2023, la CEB a commencé à appliquer un "prisme de vulnérabilité" pour évaluer les projets de prêts. Celui-ci consiste en une méthodologie d'évaluation qui note tous les nouveaux projets soumis pour approbation à partir de janvier 2024 en fonction de deux dimensions de vulnérabilité : "cadres de vie" et "équité et inclusion".

Au cours de la première année de mise en œuvre du Cadre Stratégique 2023-2027 de la CEB, les nouvelles approbations de prêts ont atteint 4,1 milliards d'euros, dont 2 milliards d'euros pour 15 pays du Groupe Cible[1], soit 49% du total des prêts approuvés en 2023[2]. Un tout premier prêt de la CEB à l'Ukraine a été approuvé en novembre 2023, allouant 100 millions d'euros pour répondre aux besoins urgents en matière de services de santé.

Conformément à la priorité statutaire de la CEB d'aide aux victimes de catastrophes naturelles, un prêt de 250 millions d'euros a été approuvé pour aider le rétablissement du secteur de la santé de la République de Türkiye après les tremblements de terre dévastateurs qui ont frappé le pays en février 2023. En outre, la participation de la Banque à l'initiative de garantie InvestEU de la Commission européenne a déjà permis de lever 370 millions d'euros de nouveaux prêts pour des projets à forte valeur sociale ajoutée, en particulier dans le domaine de la microfinance, ce qui représente 5% du portefeuille total des nouveaux projets de la CEB pour l'année 2023. La Banque participe également à la Plateforme de conseil InvestEU en tant que partenaire consultatif.

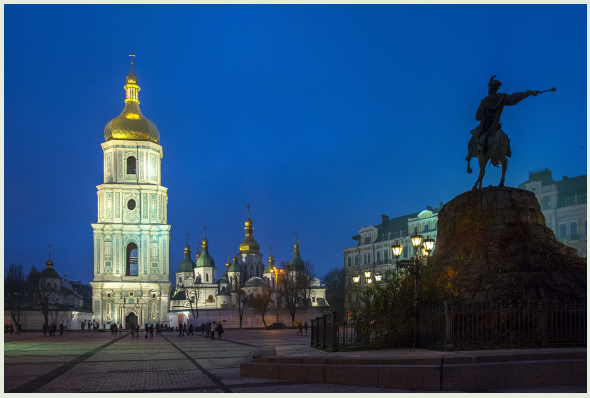
La CEB recourt par ailleurs à des fonds levés auprès de donateurs pour apporter un soutien supplémentaire aux projets et renforcer leur impact social. Les dons sont utilisés pour rendre ces projets de la CEB à fort impact plus viables, tant sur le plan financier qu'opérationnel. Ce soutien supplémentaire peut prendre la forme d'une assistance technique destinée à aider les emprunteurs dans la mise en œuvre des projets conformément aux bonnes pratiques. Il peut également consister en des aides à l'investissement ou des bonifications d'intérêts, qui visent à réduire la charge financière des emprunteurs. Enfin, la Banque utilise également des comptes fiduciaires ou des garanties de tiers pour pouvoir financer des projets qui, autrement, ne seraient pas éligibles à ses prêts en raison de leur profil de risque – comme c'est le cas respectivement avec le Compte de dividendes sociaux de la CEB (CDS) et la Garantie fournie par InvestEU (voir ci-dessus).

En 2023, la Banque a approuvé des dons à hauteur de 31 millions d'euros et garanti des prêts à hauteur de 24 millions d'euros avec des garanties du CDS. L'année a également été marquée par l'achèvement réussi du Programme régional de logement (RHP), une initiative conjointe de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie visant à fournir des logements aux personnes vulnérables déplacées pendant les conflits en ex-Yougoslavie. Principalement financé par la communauté internationale, notamment l'Union européenne, et géré par la CEB, le programme a permis de loger 36 000 personnes.

Pour en savoir plus sur la coopération avec l'Union européenne en tant que donateur, consultez la section Coopérer avec les Donateurs du site web de la CEB.

1. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Hongrie, Estonie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pologne, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Türkiye et Ukraine.
2. Pour une vue d'ensemble des secteurs financés par la CEB, voir le Rapport GRI "Activities, value chain, and other business relationships", point 2-6.

Début des opérations d'investissement social en Ukraine



L'Ukraine est officiellement devenue le 43ème État membre de la CEB en juin 2023, et les opérations de la Banque ont commencé immédiatement. En juillet 2023, un mois après l'adhésion de l'Ukraine, la Banque avait approuvé son premier don pour un projet sur le territoire ukrainien : 2 millions d'euros pour la réparation de maisons endommagées par la guerre. Ce don devrait bénéficier à plus de 500 ménages vulnérables, dont de nombreuses personnes âgées.

En novembre, la Banque a approuvé un prêt de 100 millions d'euros en faveur de l'Ukraine pour la remise en état des infrastructures sanitaires endommagées par la guerre. Le prêt de la CEB fait partie du projet HEAL (*Health Enhancement and Life-Saving*), une opération cadre de 500 millions de dollars US développée par la Banque mondiale en collaboration avec les autorités ukrainiennes. La CEB s'est engagée à soutenir le développement social à long terme de l'Ukraine. D'autres projets sont déjà en préparation, notamment dans le secteur crucial du logement social.

Pour une vue d'ensemble de tous les dons approuvés par la Banque en 2023, voir la section Coopérer avec des Donateurs.

Contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

En 2020, la Banque a entrepris de cartographier tous ses projets en fonction des ODD, et a identifié dix objectifs prioritaires étroitement alignés sur le mandat social de la CEB.

Sur les 48 projets approuvés en 2023 :

- Chaque projet était lié à au moins l'un des deux ODD suivants : 25% des projets à l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et 92% à l'ODD 10 (Inégalités réduites)
- Près d'un projet sur deux a contribué à l'ODD 11 (Villes durables)
- Un projet sur trois a contribué à la réalisation de l'ODD 3 (Bonne santé) ou de l'ODD 13 (Action pour le climat)
- Un projet sur quatre était lié à l'ODD 4 (Éducation de qualité), à l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) ou à l'ODD 8 (Travail décent)

L'augmentation significative des projets comportant une composante relative au genre (ODD 5 : 25% en 2023, contre 8% en 2022) est principalement due au fait que la Banque a financé, en 2023, un nombre plus élevé d'opérations de microfinance qui intègrent des objectifs de genre par rapport aux années précédentes.

Schéma 2 : **Lien entre les projets approuvés et les ODD**

			2023		Total 2020-2023		
		Raison pour prioritiser l'ODD	Nombre de projets approuvés soutenant chaque ODD	% de projets approuvés soutenant chaque ODD	Nombre de projets approuvés soutenant chaque ODD	% de projets approuvés soutenant chaque ODD	Poids relatif de chaque ODD (% de tous les ODD pertinents)
	**ODD 10 Inégalités réduites**	Alignement sur le mandat social de la CEB	44	92	180	91	34
	**ODD 1 Pas de pauvreté**		12	25	42	20	7
	**ODD 5 Égalité des sexes**	Enjeux transversaux, examen préalable de tous les projets de la CEB	12	25	23	7	3
	**ODD 13 Action pour le climat**		17	35	58	28	10
	**ODD 3 Bonne santé**	Spécifique à un projet, pertinence sectorielle	16	33	64	32	12
	**ODD 4 Éducation de qualité**		12	25	40	19	7
	**ODD 6 Eau potable**		3	6	7	3	1
	**ODD 8 Travail décent**		13	27	49	24	9
	**ODD 11 Villes durables**		21	21	90	46	17
	**ODD 16 Paix et Justice**		0	0	1	1	0

La durabilité dans la due *diligence* des projets financés par la CEB

La Banque a mis en place des systèmes pour identifier les risques environnementaux et sociaux au niveau des projets. La CEB s'engage avec ses emprunteurs à minimiser et à atténuer ces risques potentiels pour la durabilité, renforçant ainsi la durabilité des projets. La Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux (ESSP), qui tient compte des risques liés au climat au niveau du projet, s'applique à tous les projets. Elle est complétée par deux normes de sauvegarde environnementale et sociale figurant dans le Manuel de la CEB pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

Par son évaluation des garanties environnementales et sociales et ses processus de *due diligence* et de suivi, la CEB cherche à s'assurer que les projets qu'elle finance sont conçus et mis en œuvre de manière à : respecter les normes sociales et environnementales appropriées ; réduire au minimum les impacts environnementaux et sociaux négatifs ; et maximiser les avantages sociaux et environnementaux, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

La Politique de prêt et de financement de projets de la Banque détaille également les activités qui sont exclues du financement de la CEB.

Études de cas illustrant l'impact social de la CEB

Les investissements de *Poste Italiane* dans l'inclusion sociale, la sécurité et la durabilité

Poste Italiane est un partenaire précieux du gouvernement italien pour la fourniture de services essentiels, le renforcement des initiatives d'administration en ligne et le soutien à diverses fonctions administratives. Grâce à son infrastructure étendue et à son maillage global, *Poste Italiane* constitue le plus grand réseau de distribution de services en Italie, et est considéré comme un outil important de politique sociale et de prestation de services pour le gouvernement.

Le prêt de 250 millions d'euros accordé par la CEB à *Poste Italiane* cofinance des investissements en faveur de l'inclusion sociale, de la sécurité et de la durabilité. En se concentrant sur les régions du Sud et les petites villes, le projet vise à réduire les disparités territoriales et à faire en sorte que "personne ne soit laissé de côté" dans la transformation numérique et financière de la société italienne. Le prêt de la CEB contribuera à la prestation de services durables, notamment à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services financiers, en particulier pour les personnes exposées au risque d'exclusion comme les migrants, les personnes âgées et les plus jeunes. En soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et les investissements dans l'efficacité énergétique de *Poste Italiane*, le prêt aura d'importantes retombées positives sur le climat, tout en améliorant la viabilité à long terme de ses services.

Le projet *Poste Italiane*

Coût total du projet/prêt de la CEB	537 millions d'euros/250 millions d'euros
Secteur	Développement urbain, rural et régional ; protection de l'environnement
Pays	Italie
Date d'approbation de la CEB/calendrier du projet	2023/2022-2026
Objectifs de développement durable (ODD)	

Soutenir les investissements dans l'efficacité énergétique pour les ménages à faibles revenus en Bosnie-Herzégovine

Le prêt de la CEB à *Partner Microfinance Foundation (Partner MCF)* a permis à des ménages privés et des micro-entreprises de pouvoir financer des actions d'efficacité énergétique (EE) qui réduisent la consommation d'énergie et les émissions de CO_2, et contribuent à des économies de coûts. En soutenant l'efficacité énergétique des habitations en Bosnie-Herzégovine, le produit du prêt a permis d'améliorer le confort des logements et les conditions de travail, et de réduire la charge des factures d'énergie sur les revenus disponibles des ménages, en particulier ceux à faibles revenus qui ne peuvent pas solliciter de prêts bancaires. Concrètement, le prêt a financé 3 295 mesures d'efficacité énergétique dans 1 973 logements. Le coût d'investissement moyen par sous-projet était de 2 430 euros.

Le projet *Partner MCF*

Coût total du projet/prêt de la CEB	8 millions d'euros/4 millions d'euros
Secteur	Protection de l'environnement
Pays	Bosnie-Herzégovine
Date d'approbation de la CEB/calendrier du projet	2021/2021-2023
Objectifs de développement durable (ODD)	

Schéma 3 : **Aperçu des projets achevés en 2023**

Nombre de projets achevés	**34**
Nombre de pays concernés	**12**
Total des prêts CEB aux projets réalisés	**3,9 milliards d'euros**
Coût total des projets	**11,5 milliards d'euros**
ODD	**Huit ODD soutenus** ODD 1 – Pas de pauvreté ODD 3 – Bonne santé ODD 4 – Éducation de qualité ODD 5 – Égalité entre les sexes ODD 6 – Eau propre ODD 8 – Travail décent ODD 10 – Inégalités réduites ODD 11 – Villes durables
Impact : Nombre total de bénéficiaires	**9,3 millions**



Impact : Quelques exemples d'installations construites, réhabilitées ou équipées

Infrastructures d'enseignement : 1 100

Installations sportives: 3 100

Établissements de soins de santé et de services sociaux : 75

Institutions culturelles : 35

Infrastructures et équipements municipaux : 200

Infrastructures administratives/judiciaires : 20

TPE-PME : Emplois créés ou maintenus : 179 000

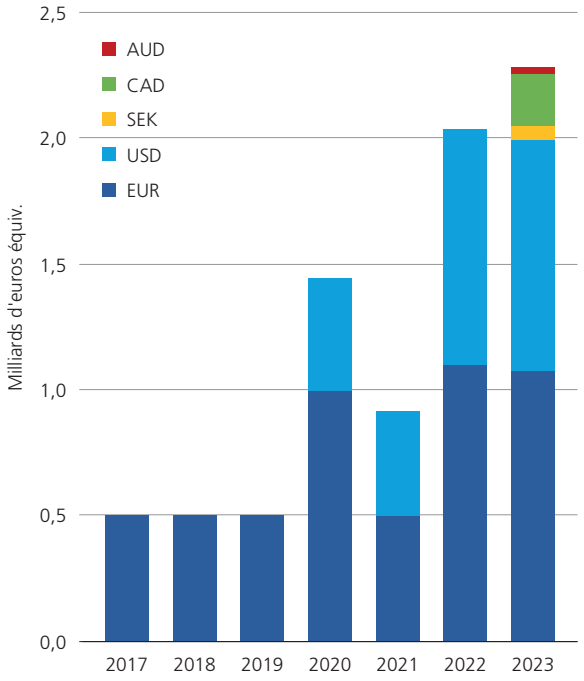
NB : l'impact rapporté par la CEB concerne l'ensemble du projet. Les chiffres sont arrondis et fondées sur des données ex post fournies par l'emprunteur.

Financement sur les marchés et trésorerie

Pour la CEB, 2023 a été une **nouvelle année record** d'émission de SIB, à hauteur de 2,3 milliards en équivalent euros, soit un tiers du programme total de financement de cette année. Depuis la première émission de SIB en 2017, la Banque a émis l'équivalent de 8,2 milliards d'euros d'obligations sociales.

En outre, la CEB a complété les indices de référence des SIB libellés en EUR et en USD en diversifiant ses émissions dans trois nouvelles monnaies : SEK, CAD et AUD. Grâce à cette stratégie de diversification, la CEB est en mesure d'atteindre de nouveaux investisseurs, tout en renforçant le marché des obligations sociales.

Schéma 4 : **Croissance des obligations d'inclusion sociale de la CEB depuis 2017**



Coup de projecteur sur une transaction

La CEB a émis avec succès une SIB à cinq ans de 650 millions de couronnes suédoises, grâce à la forte demande des investisseurs pour la mission sociale de la Banque. En plus d'être la plus grande obligation sociale sur le marché suédois, cette transaction est également la première obligation sociale d'un émetteur SSA[1], soulignant ainsi le rôle croissant de la durabilité sociale sur les marchés de capitaux suédois.

L'obligation a fait l'objet d'une double cotation sur le marché des obligations durables du Nasdaq à Stockholm et sur la Bourse verte du Luxembourg.

Environmental Finance, obligation sociale de l'année - Supranational

Environmental Finance Bond Awards 2023 Winner
Social bond of the year – supranational

Le service d'actualité et d'analyse Environmental Finance a reconnu la contribution rapide de la CEB à la crise des réfugiés ukrainiens, en décernant au SIB à 7 ans d'un milliard d'euros, émis en 2022, le titre d'"obligation sociale de l'année" dans la catégorie Supranational.

Partenariat avec l'Académie de la Bourse verte du Luxembourg (LGX)

La CEB s'est associée à LGX Academy pour la réalisation d'une vidéo pédagogique sur les obligations sociales émises par la Banque, qui a permis de partager les expériences de structuration et d'émission de la CEB avec un large public, et de mettre en lumière des sujets importants tels que le reporting d'impact.

Zoom sur l'impact des obligations d'inclusion sociale de la CEB

La CEB établit un rapport annuel sur ses SIB, qui intègre notamment les secteurs soutenus (par exemple, l'éducation, le logement, la santé ou les TPE-PME), les pays où les projets ont été financés et le nombre de personnes bénéficiant des projets soutenus (par exemple, le nombre de résidents dans des logements sociaux, le nombre d'élèves dans les écoles ou le nombre d'emplois créés).

Pour plus de détails, voir le dernier rapport sur les SIB, Financement sur coebank.org, et les lectures complémentaires à la fin de cette section.

Investissements ESG de l'équipe de trésorerie de la CEB

La mise à jour en 2022 de la Politique financière et des risques permet désormais de couvrir explicitement les fonds ESG, verts et sociaux, renforçant encore une pratique déjà en cours depuis 2014, date du premier investissement ESG de la CEB. Ainsi, les investissements ESG de la Banque représentaient 20% (obligations vertes 9%) de ses portefeuilles d'investissement à moyen et long terme au 31 décembre 2023, contre 15% fin 2022.

1. Le sigle "SSA" signifie Supranational, Sub-sovereign Agency.

La CEB et le changement climatique

Le Cadre Stratégique 2023-2027 de la CEB identifie l'action pour le climat comme un élément transversal déterminant dans la réalisation de la cohésion sociale. Compte tenu de l'impact disproportionné du changement climatique sur les personnes à faible revenu et vulnérables, le cadre d'alignement de la Banque sur l'Accord de Paris avec sa feuille de route (qui a reçu le soutien du Conseil d'administration en novembre 2021) souligne le potentiel de transformations sociales positives en liaison avec l'action pour le climat, à condition que ces transformations soient axées sur l'inclusion sociale.

Une série de mesures ont été mises en œuvre en 2023 pour renforcer la due diligence de la CEB sur les opérations, et améliorer l'identification des opportunités liées au climat tout en favorisant la cohésion sociale. La CEB considère les investissements sociaux comme un moyen efficace de faire progresser l'action climatique et d'assurer une transition juste et inclusive, en particulier pour les plus vulnérables (voir l'étude de cas sur la Bosnie-Herzégovine).

Mettre en œuvre l'engagement de la CEB à s'aligner sur l'Accord de Paris

En novembre 2023, la CEB a présenté au Conseil d'administration la note d'orientation sur l'alignement de toutes les opérations de la Banque sur l'Accord de Paris. Chaque nouvelle opération fera l'objet d'une évaluation complète de son alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris à partir de janvier 2024. La note développe les orientations initiales adoptées en 2022, qui ne s'appliquaient qu'aux opérations de financement direct de la CEB. La méthodologie décrite dans la note d'orientation révisée se fonde sur le Cadre d'alignement sur l'Accord de Paris établi par les banques multilatérales de développement (BMD), publié en 2023.

La méthodologie elle-même comporte deux approches principales, évaluant les opérations par rapport aux objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris :

- une *approche fondée sur les transactions* évalue l'alignement selon l'utilisation des produits et la localisation du projet, et
- une *approche fondée sur la contrepartie*, qui examine les pratiques, les politiques et l'exposition de la contrepartie à des risques élevés liés au climat (physiques et de transition). Pour certains types de projets qui ne correspondent pas tout à fait à ces définitions, il est prévu de combiner les deux approches.

Le résultat de l'évaluation d'alignement d'un projet sur l'Accord de Paris peut être : soit *aligné*, soit *non aligné*. Les projets non alignés ne peuvent pas être financés par la CEB[2].

Un accent mis sur les risques et la coopération liés au climat

Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), la CEB a publié son premier Rapport sur les risques liés au climat en 2023. Il complète le Rapport sur la durabilité, en abordant spécifiquement les risques et les opportunités liés au climat.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique aux Émirats arabes unis (COP28), la CEB, aux côtés des autres BMD, a été signataire d'une déclaration commune présentant des actions concrètes et urgentes telles que l'augmentation des financements, l'amélioration de la mesure des résultats climatiques ou l'accroissement des cofinancements et de l'engagement du secteur privé.

En outre, la participation active de la CEB à la COP28 a consisté en priorité à promouvoir sa vision d'opérations climatiques justes et socialement inclusives, notamment autour de sujets tels que la lutte contre la pauvreté énergétique, la juste répartition des bénéfices de la transition, en particulier pour les plus vulnérables, afin que personne ne soit laissé de côté.

Suivi des financements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre des projets

Au cours de l'année 2023, la CEB a consacré 0,9 milliard d'euros à des activités d'atténuation et d'adaptation au climat, et continué d'exercer *due diligence* sur tous les projets approuvés.

***Due diligence* en matière de changement climatique, financement climatique et déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les projets approuvés en 2023 :** Dans le cadre de son processus global de *due diligence*, la Banque examine tous les projets afin de détecter les risques liés au climat. Ce faisant, elle identifie les éléments d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers dans toutes ses opérations. La Banque suit en permanence la part des financements liés au climat dans ses volumes de prêts annuels et rend

2. La Politique de prêt et de financement de projets, approuvée par le CA en 2022, qui stipule que "la CEB s'assurera de l'alignement des activités qu'elle finance sur les objectifs et principes de l'Accord de Paris, conformément à sa feuille de route d'alignement de Paris."

compte des GES absolues et relatives résultant de ses activités.
Cela se retrouve dorénavant aussi dans le nouvel indicateur clé de performance de la Banque, lequel mesure spécifiquement le pourcentage de nouveaux prêts de la CEB qui intègrent des éléments de financement pour le climat et génèrent des co-bénéfices climatiques (voir ci-dessus).

En outre, la Banque a affiné ses critères de sélection technique guidés par des critères liés au climat dans la taxonomie de l'Union européenne. Une autre étape a été franchie en 2023, lorsque la CEB a, pour la première fois, entièrement communiqué ses contributions au financement climatique dans le Rapport conjoint des banques multilatérales de développement relatif au financement de l'action contre le changement climatique, aux côtés de toutes les autres BMD.[3]

En 2023, le financement de l'action pour le climat était comparable aux années précédentes, représentant 22% de l'ensemble des financements approuvés. Le prochain Rapport TCFD 2023 donnera davantage de détails sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEB pour l'alignement sur l'Accord de Paris. Voir aussi le rapport conjoint des BMD sur le financement de la lutte contre le changement climatique (en anglais).

Tableau 2 : Financement de l'action pour le climat de la CEB : atténuation et adaptation en 2019-2023 (en millions d'euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des financements de la CEB approuvés	**3 983**	**6 025**	**4 156**	**4 244**	**4 106**
Total des financements climatiques	1 037	798	525	867	891
(et % du total approuvé), dont :	26	13	13	20	22
• Financement de l'atténuation du changement climatique	703	649	467	657	812
(et % du total du financement climatique)	68	81	89	76	91
• Financement de l'adaptation au changement climatique	334	149	58	210	80
(et % du total du financement climatique)	32	19	11	24	9

Les émissions de GES de la CEB en 2023 ont été estimées selon la méthodologie interne de la CEB, qui s'appuie sur celle des BMD. Les émissions relatives estimées (réductions) ont connu une baisse marquée en 2023, en raison de l'approbation de projets principalement caractérisés par des dépenses d'infrastructure sociale et de l'absence de nouveaux projets d'électricité renouvelable ou de chauffage urbain en 2023.

Le Fonds d'investissement social vert (GSIF)

En 2023, la CEB a approuvé un don d'un million d'euros provenant de son Fonds d'investissement social vert (*Green Social Investment Fund* – GSIF), parallèlement à un prêt de 20 millions d'euros, pour soutenir un projet innovant de logement social en République de Moldova. Le prêt de la CEB et les investissements financés par le GSIF seront cofinancés par un don de 6 millions d'euros du Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P). Les autorités rénoveront et amélioreront l'efficacité énergétique de bâtiments existants couvrant 56 000 m^2, et les transformeront en logements sociaux locatifs, résidences étudiantes et foyers pour personnes âgées. Le projet devrait avoir des retombées sociales et environnementales importantes. Les conditions de vie seront améliorées pour plus de 3 000 bénéficiaires, dont la plupart appartiennent à des groupes socialement vulnérables tels que les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les familles d'enfants à besoins particuliers et les étudiants. Parallèlement, la performance énergétique des bâtiments rénovés devrait s'améliorer, passant de la classe "E" à la classe "B", ce qui permettra d'économiser 6 200 tonnes de GES par an.

Le GSIF soutient les pays membres de la CEB dans leur transition vers des économies à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique. La Banque a approuvé 2,3 millions d'euros d'assistance technique et d'aides à l'investissement en provenance du Fonds en 2023.

3. Par le passé, la CEB avait contribué au rapport mais n'avait pas fourni d'informations pour tous les points de données divulgués.

Tableau 3 : Émissions de GES des projets approuvés (en tonnes éq. CO_2 par an, selon la méthodologie interne de la CEB)[4]

	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions absolues	50 000	#	110 000	52 000	42 000
Émissions relatives	130 000	30 000	65 000	110 000	27 400

**Note : la CEB n'a approuvé, en 2020, qu'un petit nombre de projets suffisamment complets pour que leur empreinte carbone soit calculée. Les données ne sont donc pas comparables avec celles des années précédentes. Ces chiffres sont des estimations ex ante. ** Réduction des émissions grâce à l'approbation de projets d'atténuation.*

Lectures complémentaires

- Les projets approuvés par la CEB, liste complète de 2010 à aujourd'hui
- Fonds fiduciaires de la CEB pour un impact social, y compris les données clés sur les opérations financées par les donateurs
- Le Programme régional de logement, 2014-2023
- Le Cadre des obligations d'inclusion sociale de la CEB
- Les Rapports sur l'obligation d'inclusion sociale, dernière édition mars 2024
- Financement à la CEB
- La CEB et le changement climatique : vue d'ensemble sur le Cadre Stratégique de la CEB et l'approche de l'alignement sur l'Accord de Paris
- La CEB à la COP28 : engagée pour une action climatique juste et socialement inclusive, novembre 2023
- Déclaration commune des BMD à la COP28, décembre 2023
- Les méthodologies communes aux BMD, novembre 2022
- Les Principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation du changement climatique (MDB/International Development Finance Club - IDFC) (en anglais), décembre 2023

4. Les calculs sont basés sur des méthodologies standard, par exemple le BEGES de l'ADEME pour les bâtiments, et comprennent des estimations des émissions liées à la construction lorsque cela est possible.

FONCTIONNEMENT INTERNE

La CEB est résolue à constamment améliorer la gestion de son fonctionnement interne. En 2023, l'accent a été mis sur la poursuite de la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein du personnel de la CEB, sur la mise en place d'une passation de marchés plus durable, et sur la recherche d'une limitation de l'empreinte environnementale opérationnelle de la Banque, dans le cadre de son alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris.



Ressources humaines

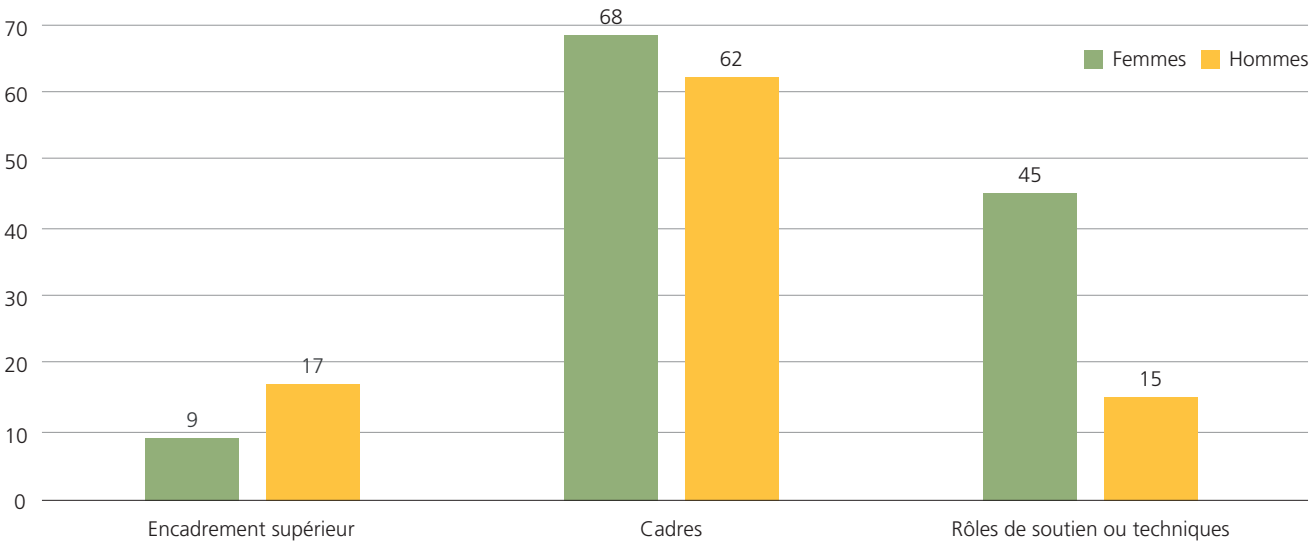
La CEB est déterminée à faire davantage pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans son fonctionnement interne, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres.

Diversité et inclusion en matière de genre

L'égalité des genres sur le lieu de travail, et notamment la garantie d'un salaire égal pour un travail égal, est une priorité institutionnelle pour la Banque. En 2023, l'égalité des genres et la diversité ont été mieux représentées dans les postes de direction, et les efforts de la CEB ont été reconnus par le renouvellement de la certification EDGE, dont le niveau d'entrée, "*Assess*", avait été décerné pour la première fois en 2018.

Sur les 216 membres du personnel permanent, 56% sont des femmes et 44% des hommes. L'équilibre entre les genres a connu une évolution positive, la part des femmes occupant des postes d'encadrement supérieur[1] passant de 23% en 2022 à 35% en 2023. Des disparités persistent cependant, en particulier au niveau du personnel de soutien/technique qui compte 75% de femmes, ce qui souligne la nécessité continue d'une plus grande parité à tous les niveaux. Dans le cadre de son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion inscrit dans le Cadre Stratégique 2023-2027, la CEB s'efforcera d'atteindre un minimum de 40% de femmes dans les postes de direction (grades A4 et supérieurs)[2] – c'est l'un des nouveaux indicateurs clés de performance de la Banque – contre 38% actuellement (et 34% en 2022).

Schéma 5 : **Effectifs par groupe de grades et par genre**



1. L'encadrement supérieur comprend tous les directeurs, chefs de bureau et chefs de division, quel que soit leur grade.
2. Le barème de traitement de la CEB est disponible dans la section 'Pourquoi rejoindre la CEB' sur le site web.

Renouvellement de la certification EDGE achevé

En 2023, la CEB a obtenu le deuxième niveau le plus élevé de la certification Economic Dividends for Gender Equality (EDGE), EDGE "*Move*", qui souligne les progrès accomplis pour favoriser un environnement de travail équitable du point de vue du genre.

Depuis sa première évaluation EDGE, la Banque a maintenu un "très bon" équilibre entre femmes et les hommes aux niveaux de l'encadrement subalterne, intermédiaire et supérieur. L'évaluation des écarts de rémunération conclue en 2022 indique un très faible écart de -1,6%, inférieur au seuil EDGE de +/-3%, ce qui suggère qu'il n'y a pas de risque élevé d'écart de rémunération inexpliqué entre les genres dans l'organisation. Les politiques et les pratiques ont également connu une amélioration continue depuis 2017, en particulier en ce qui concerne l'égalité salariale, le recrutement, la formation et la flexibilité du travail, bien qu'il existe encore un potentiel d'amélioration en matière de culture organisationnelle et de prise de décision inclusive. Les enquêtes sur l'expérience des employés ont montré des améliorations dans l'ensemble, même si des différences de perception entre les genres subsistent, les femmes étant moins "d'accord" ou "tout à fait d'accord" que les hommes sur le niveau de progrès réalisé. Des actions ont été entreprises pour remédier à ces perceptions.

Un lieu de travail et une culture inclusifs : la diversité dans le recrutement

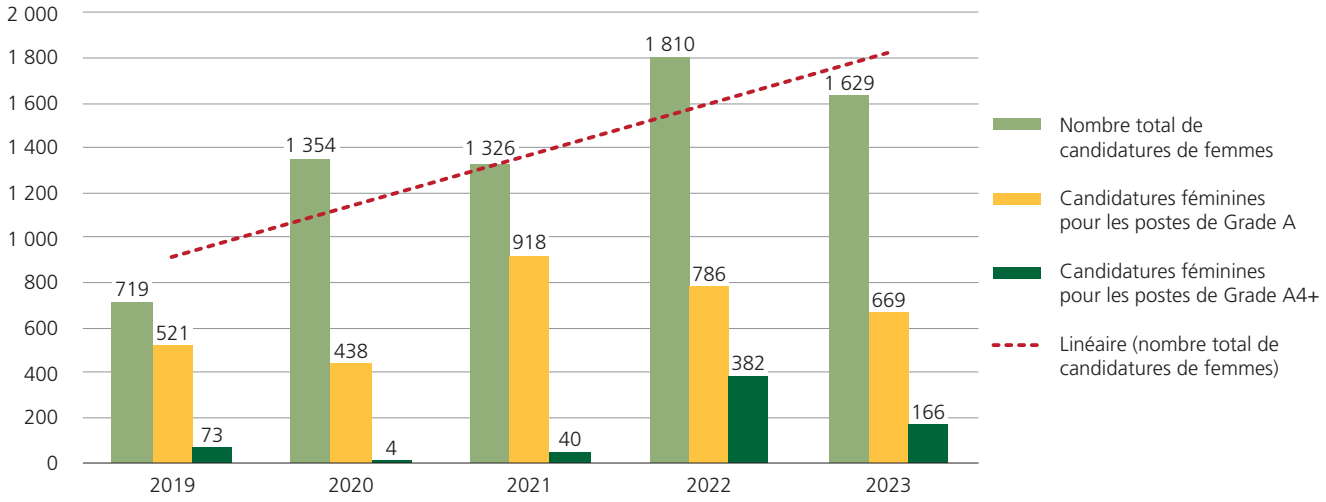
La Banque a connu une forte augmentation du nombre de candidatures au cours des cinq dernières années. En 2023, la Banque en a reçu près de 3 400 (pour 39 postes vacants, dont 15 stages), en provenance de presque tous les pays membres, y compris de l'Ukraine, membre récent. Les candidatures de femmes représentaient 48% du total des candidatures, contre 45% l'année dernière.

En 2023, 22 nominations ont été effectuées, dont 12 nouvelles embauches. Dans l'ensemble, les femmes représentaient 73% des nominations, contre 27% pour les hommes. La CEB reste déterminée à prendre en compte la parité femmes-hommes dans les futures nominations, en les alignant sur le taux de départs et de départs à la retraite possibles, afin de maintenir l'équilibre des genres à tous les niveaux de l'organisation.

Parmi les 22 nominations, 16 nationalités différentes sont représentées, notamment certains pays comme l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Suisse, qui n'avaient pas eu de nouvelles recrues au sein du personnel de la Banque depuis longtemps. Le recrutement de ressortissants de pays membres sous-représentés ou non représentés reste toutefois un défi, et la CEB continue de développer et de mettre en œuvre des initiatives spécifiques de sensibilisation pour y répondre.

Comme les années précédentes, il y a eu plusieurs occasions de sensibilisation sur des sujets liés à la diversité et à l'inclusion, et près de 25% du personnel (75% de femmes, 25% d'hommes) ont participé à des ateliers consacrés à ces thèmes.

Schéma 6 : **Candidatures de femmes à la CEB**



Données clés sur les ressources humaines fin 2023

À fin 2023, la CEB comptait 216 agents titulaires, sept agents temporaires à Paris et cinq à Ankara, présentant les caractéristiques suivantes :

- Nombre de nationalités représentées : 32
- Rotation du personnel : 6,1%
 - Départs : 13 départs, dont quatre démissions (une femme, trois hommes), quatre fins de contrat (trois femmes, un homme), quatre départs à la retraite (trois femmes, un homme) et une retraite anticipée (un homme).
 - Nouveaux recrutements externs : 12
- Ventilation par genre : 56% (122) femmes, 44% (94) hommes
 - Cadres, dont haute direction (72%) : 49% de femmes/51% d'hommes
 - Personnel de soutien/technique (28%) : 75% de femmes/25% d'hommes
- Âge moyen : 49 ans, ancienneté moyenne : 11,5 ans
- Pourcentage d'agents ayant suivi une ou plusieurs formations : 65% (73% de femmes et 27% d'hommes)
- Travailleurs qui ne font pas partie des agents permanents (informatique, sécurité et infrastructures, stagiaires) en équivalent temps plein : 45

Santé et bien-être du personnel

À la CEB, l'infrastructure des bureaux favorise le travail hybride, et les politiques de ressources humaines facilitant le télétravail sont complétées par des installations qui favorisent le bien-être sur place. Les activités physiques et récréatives sont largement encouragées afin de promouvoir la santé et le bien-être, et de faciliter les interactions entre les membres du personnel.

La Banque s'attache à encourager la médecine préventive, et propose un soutien continu au personnel en la matière. En 2023, elle a renouvelé sa campagne de vaccination des effectifs, et 80 membres du personnel ont bénéficié du vaccin contre la grippe et le COVID. Les mécanismes de soutien permanent comprennent des évaluations de l'aptitude au travail, des examens médicaux réguliers, des consultations médicales en ligne et l'accès au médiateur de la CEB. La Banque collabore avec un ergothérapeute expérimenté qui, en 2023, s'est rendu dans les locaux pour mener 22 consultations individuelles sur l'aménagement ergonomique des postes de travail, outre l'offre de sessions en ligne accessibles au personnel afin d'améliorer leur environnement de télétravail.

La CEB propose également son soutien et ses conseils aux agents et aux cadres sur les questions liées au travail, tout en identifiant d'autres moyens de favoriser un environnement de travail sain. Il s'agit notamment de sensibiliser aux principaux facteurs de risque tels que la gestion du stress et la santé mentale, d'offrir des services de conseil au personnel en cas de crise, et d'organiser des séances de formation aux premiers secours, autant d'éléments qui contribuent à une approche holistique de la santé et du bien-être des agents.

Groupe sur la diversité et l'inclusion animé par le personnel

Depuis 2022, la Banque dispose d'un *Groupe Diversité et Inclusion (D&I)* piloté par le personnel, qui trouve son origine dans la Stratégie de la CEB en matière d'égalité des genres et de diversité par le Conseil d'administration en 2018. Le groupe, composé de membres du personnel de différentes directions et fonctions, vise à promouvoir une approche multidimensionnelle sur la D&I à la CEB, notamment en ce qui concerne le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, l'ethnicité, la religion, la capacité physique, la neurodiversité, l'éducation et les origines sociales et nationales.

Le groupe D&I est en contact permanent avec des équipes similaires dirigées par des employés dans d'autres organisations internationales, afin d'échanger des idées, de partager les défis et d'améliorer la coordination. Grâce à ce réseau, le groupe a rejoint l'association Dialogue sur l'inclusion, la diversité culturelle et l'équité à l'OCDE en décembre 2023, pour célébrer la Journée internationale des personnes handicapées. Cette occasion a permis d'approfondir la compréhension des expériences des personnes présentant des handicaps visibles et invisibles, tant au travail que dans la société en général.

Passation de marchés écologique et socialement responsable

Les nouvelles directives et le nouveau cadre de la CEB pour la passation de marchés ont pour objectif de favoriser des achats plus responsables sur le plan social et environnemental, tant au niveau des projets[3] qu'à celui du fonctionnement interne de la Banque.

Nouvelles directives pour la passation des marchés

Le Conseil d'administration a approuvé de nouvelles Directives pour la passation des marchés de services, de biens et de travaux pour le propre compte de la CEB en septembre 2023. Ces nouvelles règles soulignent les principes de base selon lesquels la passation de marchés pour la CEB doit respecter l'égalité de traitement, la non-discrimination, la proportionnalité et la transparence. En outre, les pratiques de passation de marchés de la Banque reflètent son engagement en faveur du développement durable, à savoir l'intégration de critères de responsabilité environnementale et sociale dans toutes les phases du cycle de passation des marchés.

Définir le principe de passations de marchés durables fait partie de l'engagement de la CEB à aligner ses opérations sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les États membres de la CEB et les autres BMD entreprennent des efforts similaires. Concrètement, la Banque s'est engagée à examiner systématiquement les activités de passation de marchés afin de vérifier que le processus prend en compte les considérations relatives aux passations de marchés durables. Cela peut se faire soit : 1) par les critères de sélection appliqués pour identifier le type de fournisseurs qui peuvent traiter avec la CEB ; 2) par des spécifications précises sur les biens, services et travaux, pour s'assurer qu'ils répondent aux normes les plus élevées, selon les cas spécifiques ; 3) par l'application de critères d'attribution accordant une priorité aux propositions qui comprennent plus d'avantages sociaux ou environnementaux ; et 4) par l'introduction d'obligations contractuelles à destination des fournisseurs.

Avant l'adoption de ces directives, la CEB a organisé un séminaire pour informer ses États membres de cette nouvelle approche et de ses implications, ce qui a permis d'obtenir un soutien total aux nouvelles règles.

Les directives seront complétées par un cadre opérationnel (par exemple, des manuels de passation de marchés, etc.) afin de fournir des orientations et des conseils pratiques au personnel de la CEB sur la manière de procéder à la passation de marchés durables, et d'établir des obligations d'information pour la Banque qui permettent de suivre l'adoption progressive des questions de durabilité dans les activités de passation de marchés.

Pour commencer, la CEB a lancé un appel d'offres en octobre 2023 pour la rénovation de son infrastructure informatique, dans lequel 20% des éléments qualitatifs, qui représentent 70% de la décision d'attribution, porte sur les caractéristiques sociales et environnementales des offres.

3. S'agissant des dimensions environnementales et sociales figurant dans les directives de la CEB relatives à la passation de marchés pour les projets (par exemple, la convention environnementale/sociale et la promotion de pratiques d'achat durables lorsque cela est possible), voir les Directives pour la passation des marchés de biens, travaux et services pour les projets financés par la CEB.

L'empreinte environnementale de la CEB

S'agissant de son fonctionnement interne, la Banque s'est engagée à limiter sa propre empreinte environnementale, notamment ses émissions de gaz à effet de serre (GES), conformément à ce que prévoient sa Déclaration environnementale ainsi que le cadre et la feuille de route de l'alignement sur l'Accord de Paris.

Actions concrètes en 2023

Partie intégrante des efforts visant à mettre en œuvre le cadre d'alignement sur l'Accord de Paris, la CEB a mis en place un groupe de travail inter-directions sur l'alignement du fonctionnement interne (*Task Force on Aligning Internal Operations* – TFIO). Ce groupe de travail réunit des experts de haut niveau dans la gestion des installations, les voyages, les achats, les RH, le climat, l'ESG et la responsabilité d'entreprise, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des actions concrètes pour limiter la propre empreinte environnementale de la CEB.

Élaboration du plan d'action de la TFIO

Sur la base de ce processus, les principaux leviers suivants qui ont été identifiés pour conserver la maîtrise des émissions de GES de la CEB se présentent comme suit[4] :

- Des bureaux durables, grâce par exemple à un plan d'énergie durable
- Une mobilité verte, par des déplacements plus écologiques et intelligents (missions et trajets domicile-travail)
- Des passations de marchés écologiques et socialement responsables, sous la forme d'une stratégie et de mesures de mise en œuvre
- Des vecteurs cruciaux tels que les technologies de l'information et la participation du personnel, ainsi qu'un suivi et du reporting.

La Banque prend systématiquement en compte les risques climatiques physiques, tels que les catastrophes naturelles, mais aussi les cyberattaques ou les pandémies, dans sa gestion des risques opérationnels, en adoptant des mesures d'atténuation dans son plan de continuité des activités et dans son cadre de contrôle interne.

En plus de l'actualisation et de la mise en œuvre continues du plan d'action existant, il conviendra d'intensifier les efforts afin d'élaborer des trajectoires de réduction des émissions et d'utiliser l'analyse de scénarios pour la planification.

Mesures prises concernant l'empreinte environnementale de la CEB

Le plan de la TFIO propose des actions à moyen terme pour progressivement aligner le fonctionnement interne de la Banque sur les objectifs de l'Accord de Paris. En 2023, **une série de mesures concrètes** ont été mises en œuvre, où figurent :

- Le nouveau cadre de la Banque pour la passation de marchés durables (voir ci-dessus)
- L'approvisionnement des bureaux de la CEB en électricité entièrement renouvelable
- Un appel d'offres pour une agence de voyage contribuant à réduire les émissions relatives aux déplacements professionnels
- L'installation de distributeurs d'eau supplémentaires en réseau
- Une série de recommandations et de conseils pratiques à l'intention du personnel sur les comportements respectueux de l'environnement concernant l'utilisation des équipements informatiques ou encore les déplacements
- Les principaux lieux de conférence de la Banque qui permettent désormais la tenue de réunions hybrides, y compris pour les organes de gouvernance
- La vérification par un tiers de l'état de préparation à l'audit du reporting de la Banque sur la durabilité.

Contribution climatique

La CEB a poursuivi son travail de contribution carbone (la "compensation carbone") avec *Agoterra*, une start-up innovante qui rassemble des agriculteurs locaux souhaitant investir dans des actions de réduction du carbone et des organisations cherchant à soutenir financièrement ces actions. Cette approche est étroitement alignée sur l'objectif principal de la CEB en sa qualité de banque de développement : procurer des fonds aux petites entreprises, soutenir les régions rurales et les groupes à faibles revenus en Europe, et accompagner la transition vers une économie plus durable.

En 2023, la CEB a choisi d'acheter des "titres de compensations carbone" à deux nouvelles exploitations agricoles de taille familiale en Allemagne, qui utilisent des biostimulants pour améliorer la résilience des sols et réduire leur impact sur l'environnement. Outre la réduction des émissions de GES, ces projets ont pour avantages d'améliorer la qualité de l'eau et des sols et d'accroître la biodiversité. Les économies d'émissions

4. Les principaux leviers s'appuient sur les orientations techniques conçues par les BMD pour aider à aligner leurs opérations internes sur les objectifs de l'Accord de Paris.

attendues des deux fermes (638 tonnes d'émissions de CO_2), rendues possibles par le soutien financier de la CEB, dépassent l'empreinte carbone interne de la Banque (604 tonnes de CO_2 émises pendant l'année).

Émissions de gaz à effet de serre en 2023

La tendance au retour à des activités normales après le COVID en 2020 et 2021 s'est poursuivie en 2023, notamment avec un nouveau rebond des déplacements (missions), une hausse du chauffage et, dans une moindre mesure, de la consommation d'eau et de matériaux. En outre, la CEB a encore élargi le champ de ses émissions qu'elle déclare et a modifié sa méthodologie, passant du *BEGES* français,[5] précédemment utilisé, au *GHG Protocol* international,[6] plus largement employé, afin de s'aligner sur les autres BMD.

Cela s'est traduit par une augmentation des émissions en 2023, malgré les mesures de limitation de l'empreinte environnementale de la Banque mentionnées plus haut. Les émissions restent cependant inférieures aux niveaux d'avant COVID (voir également le Tableau 4 et le Schéma 8). Par rapport à 2022, les principaux facteurs contribuant à l'évolution des émissions, qui s'élèvent à +103 tCO_2 e, soit +21%, peuvent être décomposés de la manière suivante (chiffres arrondis) :

1. Élargissement du champ des émissions déclarées : +66 tCO_2e (+13%)
2. Changements de méthodologie : -31 tCO_2e (-6%)
3. Augmentation des volumes d'activité et de consommation : +68 tCO_2e (+14%)

Chacun de ces facteurs est détaillé ci-dessous.

1. Conformément à la pratique établie ces dernières années, la Banque s'est efforcée d'élargir les limites de son périmètre d'évaluation des émissions de GES en 2023, en ajoutant les nouveaux éléments suivants au champ d'application :

- consommation annuelle d'électricité des deux centres de données externes de la Banque
- smartphones et tablettes du personnel
- nouveau mobilier de bureau, par exemple tables et bureaux, acheté en 2023
- augmentation de la part de consommation commune d'un immeuble occupé en copropriété, en y ajoutant l'électricité pour les parties communes (par exemple les ascenseurs)

2. Le changement de méthodologie d'évaluation, du *BEGES* français au *GHG Protocol,* a réduit l'impact carbone des dépenses d'investissement informatique en 2023, en raison d'approches comptables différentes pour les achats d'équipements informatiques. De manière moins significative, la méthodologie de calcul de l'impact supplémentaire du télétravail sur les émissions des foyers a été ajustée, conformément aux récentes recommandations de l'ADEME.

3. Les volumes d'activité et de consommation en hausse pour 2023 sont les suivants :

- augmentation de 11% des émissions dues aux missions, principalement liée à une augmentation des voyages en avion. Le niveau des émissions liées aux voyages en avion représente toutefois près de la moitié du niveau précédant l'entrée en vigueur de la directive COVID
- une augmentation de 29% des émissions dues au chauffage

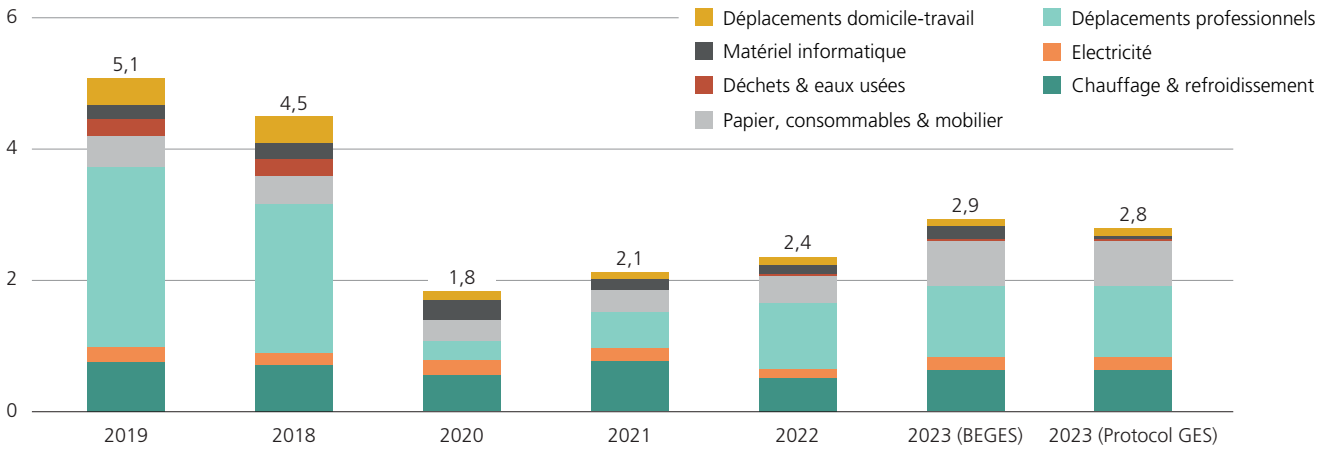
Au total, les émissions de GES de la Banque pour 2023 s'élèvent à 604 tonnes de CO_2, soit une **intensité d'émissions GES** de 2,8 tCO_2 e/employé, en hausse par rapport à 2022 (501 tonnes de CO_2 ; 2,1 tCO_2 e/employé), mais en baisse par rapport aux niveaux d'avant COVID enregistrés en 2019 (924 tonnes de CO_2 ; 4,5 tCO_2 e/employé).

Une ventilation par scope d'émissions de GES allant de 1 à 3 est disponible dans le Rapport GRI, aux points 305-1 à 305-5.

5. Bilan des émissions de gaz à effet de serre (anciennement Bilan Carbone © de l'ADEME)

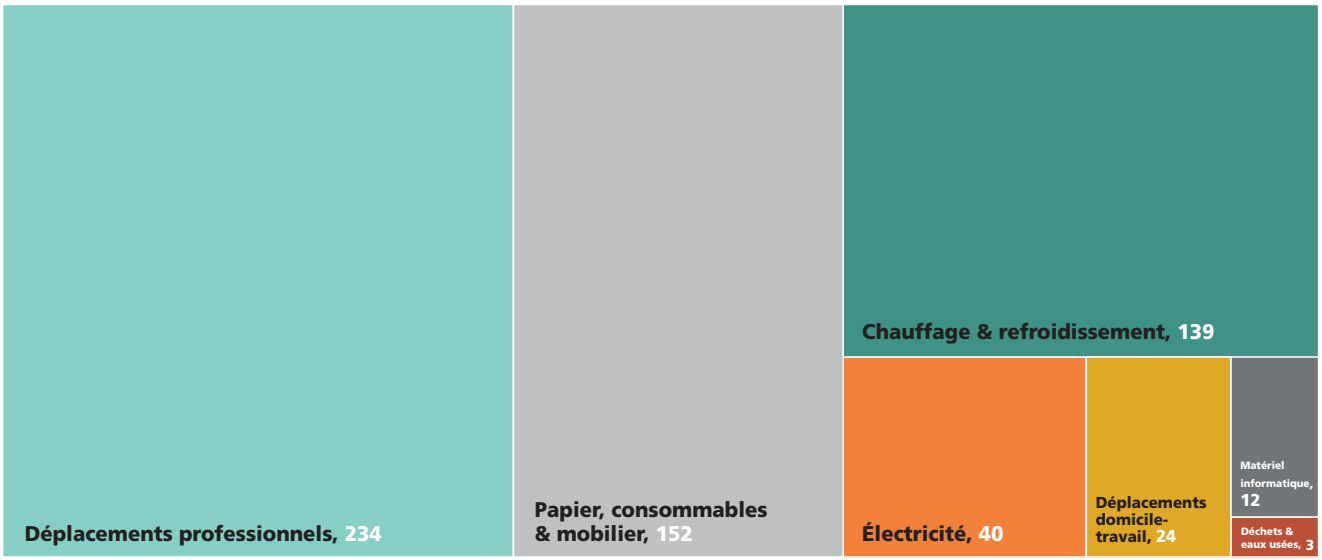
6. Les principales différences entre les méthodologies du GHG Protocol et du BEGES concernent la comptabilisation des énergies renouvelables et des immobilisations. Dans la méthodologie GHG Protocol, l'évaluation inclut les immobilisations acquises pendant la période spécifiée pour le calcul de l'empreinte carbone, ainsi que l'évaluation des garanties d'origine pour les énergies renouvelables. Pour le BEGES, toutes les immobilisations de l'entité, lissées sur leur durée d'amortissement, sont prises en compte, et les garanties d'origine ne peuvent pas être prises en compte.

Schéma 7 : **Émissions de GES par employé de 2019 à 2023 en tonnes d'équivalent CO_2**



Pour plus d'informations sur la quantité absolue d'émissions de la CEB et la méthodologie du *GHG Protocol*, voir le Rapport GRI, point 305-5.

Schéma 8 : **Émissions de GES par source d'émissions en 2023, en tonnes d'équivalent CO_2**



Pour des informations plus détaillées sur les émissions de GES liées au fonctionnement interne de la Banque et leurs tendances au cours des cinq dernières années, voir le Tableau 4 ci-dessous.

Lectures complémentaires

- Le Rapport GRI de la CEB, 301-308, 405-406.
- La Durabilité à la CEB
- La section RH du site internet de la CEB : Emplois
- Les Directives révisées de la CEB en matière de passation de marchés
- Le site internet d'Agoterra avec des détails sur la contribution carbone de la CEB

Tableau 4a : Détail des émissions de GES de la CEB par source (en tonnes d'équivalent CO_2)

TABLEAU DE BORD	Variation 2023 GHG protocol / 2019		2023 (GHG protocol)		2022 (BEGES)		2019 (BEGES)	
	Variation totale	Variation par employé	Total 2023	Par employé 2023	Total 2022	Par employé 2022	Total 2019	Par employé 2019
Surface - m²	7%	2%	8 163	37,79	7 713	36,55	7 600	36,89
Effectifs de la CEB - ETP	5%	-	216	-	211	-	206	-
Émissions totales	**-35%**	**-38%**	**603,9**	**2,80**	**500,9**	**2,37**	**923,8**	**4,48**
Bâtiments	**-3%**	**-8%**	**179,5**	**0,83**	**145,9**	**0,69**	**185,5**	**0,90**
Bâtiments - Chauffage et froid	**-4%**	**-9%**	**139,3**	**0,64**	**107,8**	**0,51**	**145,2**	**0,70**
Émissions réseau de vapeur	-4%	-9%	138,9	0,64	107,5	0,51	144,9	0,70
Émissions liées à la consommation de froid	36%	30%	0,4	0,00	0,3	0,00	0,3	0,00
Total - Électricité	**0%**	**-5%**	**40,2**	**0,19**	**38,1**	**0,18**	**40,3**	**0,20**
Bâtiments - Électricité	**-27%**	**-27%**	**29,4**	**0,14**	**33,0**	**0,16**	**40,3**	**0,19**
Émissions liées à l'électricité	-27%	-30%	29,4	0,14	33,0	0,16	40,3	0,20
Autres - Électricité	**-**	**-**	**10,9**	**0,05**	**2,9**	**0,01**	**-**	**-**
Électricité - Centres de données - émissions	-	-	9,6	0,04	-	-	-	-
Électricité - Télétravail - émissions	-	-	1,3	0,01	2,9	0,01	-	-
Voyages	**-53%**	**-55%**	**258,3**	**1,20**	**232,3**	**1,10**	**546,5**	**2,65**
Voyages - Déplacements domicile-travail	**-71%**	**-72%**	**24,0**	**0,11**	**23,7**	**0,11**	**81,6**	**0,40**
Émissions liées aux déplacements en mobilité douce (Vélo électrique/véhicule électrique/vélo/marche)	-	-	4,6	0,02	4,5	0,02	0,0	-
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en voiture	-77%	-78%	16,8	0,08	16,7	0,08	73,1	0,36
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en moto	-67%	-68%	1,4	0,01	1,3	0,01	4,1	0,02
Émissions liées aux déplacements domicile-travail en transport en commun (train inclus)	-	-	1,3	0,01	1,2	0,01	0,0	-
Voyages - Déplacements professionnels	**-50%**	**-52%**	**234,2**	**1,08**	**208,6**	**0,99**	**464,9**	**2,26**
Émissions liées aux déplacements en avion	-48%	-51%	230,8	1,07	206,0	0,98	445,0	2,16
Émissions liées aux déplacements en train	3%	-2%	0,8	0,00	0,5	0,00	0,8	0,00
Émissions liées aux déplacements en taxi	-88%		1,4	0,01	1,2	0,01	11,0	-
Émissions liées aux déplacements en voiture	-85%	-86%	1,2	0,01	0,9	0,00	8,1	0,04
Papier, consommables et mobilier	**71%**	**63%**	**151,5**	**0,70**	**87,3**	**0,41**	**88,5**	**0,43**
Émissions liées aux bouteilles d'eau	-100%	-100%	0,0	0,00	0,0	-	1,4	0,01
Émissions liées aux consommables	-35%	-38%	20,7	0,10	18,3	0,09	32,1	0,16
Émissions liées au courrier	10%	5%	11,4	0,05	12,2	0,06	10,3	0,05
Émissions liées aux journaux et magazines	23%	18%	41,3	0,19	38,4	0,18	33,5	0,16
Émissions liées à l'impression de brochures	352%	331%	27,2	0,13	16,5	0,08	6,0	0,03
Émissions liées aux impressions papier	-65%	-66%	1,8	0,01	1,9	0,01	5,2	0,03
Émissions liées au mobilier de bureau	-	-	49,1	0,23	-	-	-	-
Déchets et eaux usées	**-95%**	**-95%**	**2,9**	**0,01**	**2,7**	**0,01**	**54,6**	**0,27**
Émissions liées aux eaux usées	51%	44%	0,9	0,00	0,8	0,00	0,6	0,00
Émissions liées aux déchets	-96%	-96%	2,0	0,01	2,0	0,01	54,1	0,26
Matériel informatique	**-76%**	**-77%**	**11,7**	**0,05**	**32,7**	**0,15**	**48,6**	**0,24**
Émissions liées aux imprimantes	-100%	-100%	0,0	0,00	0,0	-	1,4	0,01
Emissions liées aux PC portables	-	-	4,4	0,02	12,0	0,06	0,0	-
Émissions liées aux ordinateurs fixes	-100%	-100%	0,0	0,00	0,0	-	2,0	0,01
Émissions liées aux grands écrans	197%	183%	6,6	0,03	20,7	0,10	2,2	0,01
Émissions liées aux photocopieuse/scanners	-100%	-100%	0,0	0,00	0,0	-	43,0	0,21
Émissions liées aux tablettes	-	-	0,3	0,00	0,0	-	0,0	-
Émissions liées aux smartphones	-	-	0,4	0,00	0,0	-	0,0	-

Les chiffres en bleu sont ceux qui auraient été différents si nous avions appliqué la méthodologie du BEGES à l'année 2023. Au niveau agrégé, les changements sont les suivants :

Tableau 4b : missions de GES de la CEB au niveau agrégé

En tCO_2 e	2023 BEGES		2023 GHG Protocol vs BEGES		Variation BEGES 2023/2019	
	Total	Par employé	Total	Par employé	Total	Par employé
Émissions globales	633,5	2,93	-29,6	-0,13	-32%	-35%
dues à l'équipement informatique	41,3	0,19			-	-

D'autre part, le champ des émissions déclarées s'est élargi entre 2019 et 2023. Notez également qu'une ventilation par Scope d'émissions allant de 1 à 3 est disponible dans le Rapport GRI, points 305-1, 305-2, 305-3 et 305-5

À propos des rapports sur la durabilité

Ce Rapport sur la durabilité est complété par un Rapport GRI distinct (en anglais). Depuis 2023, la CEB publie également un rapport annuel (en anglais) selon les normes établies par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat).

Le cadre de reporting sur la durabilité est complété par le Rapport d'intégrité et de conformité et les Rapports sur les obligations d'inclusion sociale de la CEB, ainsi que par la diffusion des enseignements tirés des activités de suivi et d'évaluation des projets de la Banque.

Rapport GRI 2023

Le Rapport 2023 des indicateurs de durabilité a été établi conformément aux normes de reporting développement durable reconnues à l'échelle internationale, à savoir les lignes directrices du GRI – *Global Reporting Inititiative*. Le Rapport GRI présente les éléments en termes de durabilité, qui s'appliquent aux activités de prêts et hors prêts de la CEB, ainsi qu'au fonctionnement courant de la Banque et à la gestion quotidienne du personnel.

Pays membres

La CEB compte 43 États membres qui sont les actionnaires de la Banque. Tous les pays membres du Conseil de l'Europe peuvent devenir membres de la CEB.

Albanie ★
Allemagne
Andorre
Belgique
Bosnie-Herzégovine ★
Bulgarie ★
Chypre ★
Croatie ★
Danemark
Espagne
Estonie ★
Finlande
France
Géorgie ★
Grèce
Hongrie ★
Irlande
Islande
Italie
Kosovo ★
Lettonie ★
Liechtenstein
Lituanie ★
Luxembourg
Macédoine du Nord ★
Malte ★
République de Moldova ★
Monténégro ★
Norvège
Pays-Bas
Pologne ★
Portugal
République slovaque ★
République tchèque ★
Roumanie ★
Saint Marin
Saint-Siège
Serbie ★
Slovénie ★
Suède
Suisse
Turkïye ★
Ukraine ★

★ Pays cibles

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Email : info@coebank.org
www.coebank.org

ISSN : 2221-0105 (En ligne)
ISSN : 1563-2598 (Imprimé)